



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 57044

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les enseignements fondamentaux que sont l'histoire et la géographie. Pilier essentiel de la formation humaniste et civique de tous les élèves, ces deux matières leur permettent de comprendre le monde contemporain et la société, afin qu'ils puissent s'y intégrer en citoyens, conscients de leurs droits et devoirs. En effet, la compréhension de notre passé nous rend maîtres de notre avenir. Pour ces raisons, les professeurs d'histoire et de géographie souhaitent, dans le cadre de la loi d'orientation, que leurs matières soient reconnues par une mention explicite des deux disciplines dans le socle des « fondamentaux ». Ils souhaitent que, comme aujourd'hui, leurs disciplines soient évaluées par une épreuve écrite obligatoire pour tous les élèves aux brevets des collèges, ainsi que le maintien des épreuves terminales obligatoires, définies au plan national, quelle que soit la série. C'est pourquoi, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelle suite il entend donner aux attentes des professeurs d'histoire et de géographie.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même, au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57044

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1231

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3493